



## **P.E.I. FISHERMEN'S ASSOCIATION LTD.**

---

420, av. University, bureau 102 • Charlottetown (Î.-P.-É.) • C1A 7Z5

Canada [www.peifa.org](http://www.peifa.org)

Tél. : 902-566-4050 • Téléc. : 902-368-3748

La Prince Edward Island Fishermen's Association (PEIFA) représente les intérêts de 1 300 pêcheurs du noyau de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'est donné pour mission d'apporter des changements positifs à l'industrie de la pêche afin de permettre aux pêcheurs d'aujourd'hui et de demain d'en vivre encore longtemps.

L'une des façons les plus efficaces d'améliorer la pêche de nos multiples espèces est le retrait permanent de permis, qui donne à ceux qui veulent abandonner la pêche la possibilité de planifier leur départ et de partir dans la dignité.

Les principaux objectifs de notre programme de rationalisation sont les suivants :

- 1) accroître la viabilité de nos ressources composées de plusieurs espèces;
- 2) ajouter de nouvelles mesures au programme de conservation en place;
- 3) assurer la durabilité de nos pêches et leur capacité à répondre à la demande des marchés mondiaux des produits de la mer;
- 4) veiller à l'obtention et au maintien d'écocertifications;
- 5) s'assurer de l'efficacité des efforts de pêche;
- 6) offrir des possibilités de revenus plus élevés aux personnes qui continuent d'œuvrer dans le secteur ainsi que créer des emplois et améliorer ceux qui existent, en particulier dans les localités côtières.

Ces objectifs s'inscrivent dans le droit fil des recommandations du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH), selon lequel la réduction du nombre de bateaux constitue l'un des principaux moyens d'améliorer les différentes pêches.

Le CCRH a également recommandé que l'on vise, par la réduction du nombre de bateaux, les résultats suivants, dont un bon nombre ont déjà été obtenus ou devraient l'être prochainement :

- 1) viabilité accrue des bateaux;
- 2) viabilité biologique accrue de la zone;
- 3) plus grand recours à la collecte de données et à la surveillance électroniques;
- 4) diminution du matériel pêché;
- 5) réduction de la durée des saisons de pêche;
- 6) combinaison de permis afin de réduire l'empreinte écologique.

La PEIFA a été l'un des chefs de file de la réduction des bateaux dans la région de l'Atlantique. Ainsi, au cours des cinq dernières années, les résultats suivants ont été obtenus dans la ZPH 26A, en bordure de l'Île-du-Prince-Édouard :

trente-trois permis de pêche au homard à 300 casiers par permis ont été retirés et chaque pêcheur de la zone a renoncé à 28 casiers par permis actif, de sorte qu'en tout, plus de 19 800 casiers ont été retirés de l'eau.

Ces réductions s'inscrivaient dans le cadre d'un programme complet et détaillé qui tenait compte de sept éléments principaux.

Ces éléments sont les suivants :

- 1) trop grande capacité dans la zone;
- 2) demande de retrait de permis principal;
- 3) demande de retrait de permis de pêche polyvalente;
- 4) viabilité résiduelle d'une entreprise de pêche du noyau;
- 5) lieu de l'activité pour laquelle le permis a été délivré — région, zone ou zone de pêche particulière;
- 6) âge du pêcheur;
- 7) santé du pêcheur.

La diminution du nombre de casiers et de permis a eu pour effet d'accroître les prises et la viabilité économique générale de nombreux pêcheurs. En outre, le programme de rationalisation a eu des répercussions positives considérables sur l'environnement.

Comme il a été mentionné précédemment, la PEIFA dispose d'un programme efficace, éprouvé et prêt à être mise en œuvre qui peut s'appliquer à la pêche concernant d'autres espèces.

Maintenant que la pêche au homard s'achemine dans la bonne direction, la PEIFA et Pêches et Océans Canada ont indiqué dans un document conjoint que la rationalisation devait s'appliquer en priorité aux permis de pêche au poisson de fond, au hareng, au maquereau et au thon. Cela ne signifie pas que la rationalisation de la pêche au homard soit achevée, mais la concentration des efforts sur les autres espèces permettra d'atteindre deux objectifs : faire correspondre davantage le nombre de permis avec le quota établi et accroître la viabilité économique des entreprises qui continuent de pratiquer ces pêches. À l'heure actuelle, beaucoup d'entreprises de pêche secondaires ne durent que quelques semaines, voire quelques jours, avant que les quotas soient atteints, vu le grand nombre de pêcheurs détenteurs d'un permis pour les pêches concernées. Les frais d'exploitation et l'empreinte carbone pourraient être considérablement réduits si les expéditions de pêche rapportaient plus de prises et étaient moins nombreuses.

En 2015, la PEIFA a entrepris un programme de rationalisation afin d'éliminer des permis de pêche au poisson de fond au moyen d'un processus confidentiel de rachat de permis qui n'a connu qu'un succès relatif. Pour qu'un changement réel se produise, il faudrait retirer des centaines de permis dans un laps de temps beaucoup plus court. Or, ce ne sera possible qu'avec l'injection de capitaux pour compléter les ressources financières consacrées au programme de rationalisation par la PEIFA.

L'affectation par le gouvernement fédéral de 3 millions de dollars au retrait de permis de pêche au poisson de fond et de 73 millions de dollars au retrait

de permis de pêche au thon aurait des répercussions positives considérables sur ces pêches. Le poisson de fond et le thon sont deux espèces pour lesquelles le nombre de permis de pêche dépasse largement le quota de prises établi.

En résumé, la PEIFA estime que le financement de programmes de rationalisation permettrait une rationalisation efficace, car un certain nombre de pêcheurs de longue date songent à abandonner le métier d'ici 5 à 10 ans. Tous les permis actifs ont été délivrés par le gouvernement fédéral, et nous demandons l'aide de celui-ci pour rétablir l'équilibre dans les pêches ciblées.

En outre, une telle approche en amont diffère de la gestion de crise qui a marqué les pêches pendant de très nombreuses années.

En tant que membre actif de la Table ronde fédérale sur la chaîne de valeur de l'industrie des produits de la mer, la PEIFA sait que cette industrie compte parmi les principaux secteurs où l'on veut augmenter les exportations sur le marché mondial grâce à un accroissement du volume, mais surtout de la valeur, des exportations.

Au Canada, les bateaux de pêche côtière constituent un élément fondamental de la stratégie de croissance des pêches. En augmentant la viabilité économique de ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, on rend ces buts atteignables pour le gouvernement fédéral et la population du Canada.